



FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE
CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE



Le certificat doit être établi par un médecin titulaire du Doctorat d'Etat et rempli complètement :

Signature, n° RPPS et cachet professionnel du praticien obligatoires.

Note à l'usage du médecin examinateur :

- Ne pas omettre d'apposer votre signature et votre cachet dans le cadre « certificat médical » prévu ci-dessous à cet effet.
- Le candidat à la pratique de la boxe doit subir une visite médicale obligatoire qui établira la normalité de l'examen clinique.
- Tout(e) postulant(e) qui sollicite une licence doit signaler au médecin auquel il(elle) demande ce certificat, toute anomalie dans son état physique ou toute malformation congénitale ou acquise qu'il(elle) pourrait présenter.

FFBoxe – certificat d'absence de contre-indication à la pratique des disciplines fédérales

Je soussigné(e)* :

Certifie que :

M, Mme (Prénom et NOM) * :

Né(e)* :/...../.....

☐ Ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique de :

☐ Aeroboxe ☐ Boxe Educative Assaut et Loisir ☐ Vétérane (>40 ans) ** ☐ Handi-Boxe

Si tel n'est pas le cas, cochez l'une des cases correspondantes ci-après :

☐ Présente une contre-indication médicale à la pratique de la boxe

☐ Demande l'avis médical fédéral et transmet un compte-rendu médical au médecin fédéral à l'adresse suivante : maryannickmachard@wanadoo.fr

Date :/...../.....

Signature et cachet **obligatoires** du médecin :

N° RPPS :

N° d'Inscription à l'Ordre
des Médecins :

*informations obligatoires

** une épreuve d'effort sera demandée lors de la première demande